



**Aux contribuables de la  
Ville de Macamic**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

631, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang de Colombourg  
Lot 4 049 162  
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un agrandissement au bâtiment principal (résidence) de 8,08 mètres par 12,35 mètres, qui porterait ainsi la superficie de l'usage commercial complémentaire à la fonction résidentielle à 99,79 mètres carrés au lieu de 60 mètres carrés et avec une couverture, à plus de 50% de la superficie habitable, soit de 96,65 mètres carrés au lieu de 93,40 mètres carrés, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic et d'accorder la dérogation mineure sur une caractéristique spécifique à l'usage, étant donné que celle-ci est quantifiable.
- Permettre que l'agrandissement suive l'alignement existant de la maison, pour la marge de recul avant (article 8.1.2) qui ne respecte pas visuellement la norme du règlement (droit acquis).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 13 janvier 2020 à 19 heures, à la salle du conseil au 70, rue Principale, Macamic.

**Donné à Macamic, ce 25 novembre 2019**

**Joëlle Rancourt**  
Secrétaire-trésorière adjointe